

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ABRETS EN DAUPHINÉ SEANCE du 15 mai 2017

Ordre du Jour :

<b>Thème</b>	<b>N°</b>	<b>Ordre</b>	<b>Sujet</b>
			Approbation du compte rendu de la séance précédente
7.1 Décisions budgétaires	2017-D-01		Transmission électronique des documents financiers avec la Préfecture
1.1 Marchés publics	2017-D-02		Validation du financement de la seconde tranche d'enfouissement rue A Briand
7.1 Décisions budgétaires	2017-D-03		Clôture de la régie Bibliothèque de la Bâtie
7.5 Subventions	2017-D-04		Subventions exceptionnelles
1.1 Marchés publics	2017-D-05		Installation de panneaux lumineux
1.1 Marchés publics	2017-D-06		Validation du projet de Centre Technique Municipal
1.1 Marchés publics	2017-D-07		Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du CTM
1.1 Marchés publics	2017-D-08		Validation du projet de Local Jeunes au parc Bisso
1.1 Marchés publics	2017-D-09		Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du Local Jeunes à Bisso
4.2 Personnels contractuels	2017-D-10		Recrutement d'un chargé de communication
7.1 Décisions budgétaires	2017-D-11		Tarifs de location des jardins partagés rue Bayard
5.3 Désignation de représentants	2017-D-12		Tirage au sort des jurés d'assises
3.5 Autres actes de gestion du domaine public	2017-D-13		Dénomination de voie communale
			Questions diverses

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

**Présents :** François BOUCLY, Noël PERRIN, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Véronique DUPRE, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Sylvie ARGOUD, Frédéric BAS, Thierry CLEYET-MAREL, Didier BUISSON, Sandrine BRIGARD, Rémi CLAVEL, Joëlle TOURETTA, Michelle CHIAMBRETTI, Angélique ARGOUD-CHABART, Hélène PEGOUD, Christophe TROUILLOUD, Florence CUSIN, Nouredine DEGHIA, Johann GODART, Nadine JANIN, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Maryvonne JULLIEN, Marie-Noëlle GADOU, Christelle BRISA-MATIS, Jean Paul PAVAGEAU, Bernard GLANTZLEN, Céline GENETIER, Isabelle BOURY, Franck LANCIA, Pascale HUMBERT, Nathalie MEUNIER.

**Absents excusés :**

Stéphanie BUFTEVANT donne pouvoir à Frédéric BAS,  
Laurent BRIVET donne pouvoir à Noël PERRIN,  
Françoise MARCELLOT donne pouvoir à Michelle FEUILLASSIER,  
Sophie BELLEN donne pouvoir à Johann GODARD,  
Frédéric BARBIER donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO, Nathalie BERT donne pouvoir à Isabelle BOURY, Lydie MARTINATO donne pouvoir à Hélène PEGOUD, Yvonne RATEAU donne pouvoir à Thierry CLEYET-MAREL, Philippe LATOUR donne pouvoir à Sandrine BRIGARD, Sylvie GAGLIARDI donne pouvoir à Didier BUISSON, Dominique DURELLI donne pouvoir à François BOUCLY, Alain DREVON donne pouvoir à Colette BADIN, Evelyne FEUVRIER donne pouvoir à Maryvonne JULLIEN, Delphine MICHALLAT, Marie-Laure RULLET, Jean-Claude NEEL, Norbert DUSSOLIER, Florian ARLAUD, Danny MILLON, Martine FRANCO, Guillaume ARGOUD, Éric VIGLIANO, Thomas NUNGE, Ghislaine ANDONIAN, Paul SICAUD, François BAUDOT.

## **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Maryvonne Jullien signale que lors du dernier conseil, elle avait le pouvoir de Bernard Glantzlen et il approuvait le compte rendu de la séance précédente. Pour l'installation d'un nouveau conseiller municipal, absente mais régulièrement convoquée, Maryvonne Jullien rappelle que Evelyne Feuvrier l'avait eu au téléphone et que Ghislaine Andonian n'a jamais reçu de convocation. Monsieur le Maire précise que nous n'avons que l'adresse de la candidate et que bien qu'elle ait déménagé, nous lui envoyons toujours les convocations à son adresse réglementaire, charge à elle de nous signaler sa nouvelle adresse. Monsieur le Maire lui a laissé un message sur son répondeur mais n'a pas reçu de réponse. Bernard Glantzlen regrette de ne pas pouvoir disposer de son sixième collègue. Monsieur le Maire lui propose de se charger de contacter Madame Andonian et de nous communiquer sa nouvelle adresse.

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du dernier Conseil municipal. Le conseil municipal valide le compte rendu à l'unanimité moins Maryvonne Jullien et Evelyne Feuvrier qui votent contre, Bernard Glantzlen, Marie Noëlle Gadou et Céline Genetier qui s'abstiennent.

<b>7.1 Décisions budgétaires</b>	<b>2017-D-01</b>	<b>Transmission électronique des documents financiers avec la Préfecture</b>
----------------------------------	------------------	--

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2016-C-02 par laquelle le conseil municipal a mis en place la convention de dématérialisation des actes administratifs avec la préfecture. Il précise que cette convention ne spécifie pas précisément que les documents budgétaires font partie des actes qui seront transmis par voie électronique.

Afin de simplifier les démarches, Monsieur le Maire propose que l'on ajoute les documents budgétaires communaux (budgets primitifs, comptes administratifs, décisions modificatives, comptes de gestions) à la liste des documents que l'on transmettra aux services de la préfecture, par voie dématérialisée.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de dématérialisation des actes administratifs avec la préfecture afin d'inclure les documents budgétaires aux actes transmissibles par voie électronique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la mise en place de cette dématérialisation.

<b>1.1 Marchés publics</b>	<b>2017-D-02</b>	<b>Validation du financement de la seconde tranche d'enfouissement rue A Briand</b>
----------------------------	------------------	---

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les détails des participations de la commune pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et télécom dans la rue Aristide Briand, pour la seconde tranche de travaux.

**Pour la partie Basse tension :**

Prix de revient prévisionnel TTC estimé à : 118 598€

Financements externes : 55 887€

La contribution prévisionnelle communale aux investissements s'élève à : 60 036€

et s'ajoute la participation aux frais du sedi qui s'élève à : 2 675€

soit une participation prévisionnelle totale communale de : 62 711€

**Pour la partie France Télécom :**

Prix de revient prévisionnel TTC estimé à : 23 567€

Financements externes : 6 418€

La contribution prévisionnelle communale aux investissements s'élève à : 15 777€

et s'ajoute la participation aux frais du sedi qui s'élève à : 1 372€

soit une participation prévisionnelle totale communale de : 17 150€

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du projet de travaux et des plans de financement décrits ci-dessus,

PREND ACTE de sa contribution aux investissements, qui sera établie par le sedi à partir du décompte final de l'opération, et constitutive d'un fonds de concours, pour un paiement en trois versements, d'un montant prévisionnel total de :

pour la partie basse tension : 60 036€

pour la partie france télécom : 15 777€

PREND ACTE de la participation aux frais du sedi pour un montant de

pour la partie basse tension : 2 675€

pour la partie france télécom : 1 372€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

<b>7.1 Décisions budgétaires</b>	<b>2017-D-03</b>	<b>Clôture de la régie Bibliothèque de la Bâtie</b>
----------------------------------	------------------	---

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis l'intégration de la Bâtie-Divisin au sein de la communauté de communes Bourbre-Tisserands, au 1er juin 2016, la compétence Bibliothèque n'est plus municipale mais intercommunale. Il devient donc inutile de maintenir une régie pour l'encaissement des droits d'entrée à la bibliothèque. Monsieur le Maire propose donc de clore cette régie.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

CLOTURE la régie bibliothèque

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette fin de régie.

<b>7.5 Subventions</b>	<b>2017-D-04</b>	<b>Subventions exceptionnelles</b>
------------------------	------------------	------------------------------------

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle à deux associations locales qui organisent une manifestation particulière et de reporter au prochain conseil l'attribution d'une subvention au sou des écoles de la Bâtie afin de traiter la demande de manière cohérente avec les autres associations des écoles.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à :

**30 voix pour,**

**12 abstentions :** Rémi Clavel, Sandrine Brigard, Philippe Latour, Joëlle Touretta, Didier Buisson, Franck Lancia, Thierry Cleyet Marel, Yvonne Rateau, Florence Cusin, Sophie Bellen, Angélique Argoud, Johann Godard,

**5 voix contre :** Benjamin Gastaldello, Frederic Barbier, Martine Tardy-Panis, Nathalie Meunier, Frédéric Bas,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

ATTRIBUE

PEACE TOCH 150 €

CFB BOULE 150 €

REPORTE l'examen de la demande de subvention du sou des écoles de la Bâtie à la séance du vote des subventions annuelles aux associations,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les sommes ci-dessus sur le budget 2017.

<b>1.1 Marchés publics</b>	<b>2017-D-05</b>	<b>Installation de panneaux lumineux</b>
----------------------------	------------------	--

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'installer deux panneaux à messages variables dans le centre des Abrets, en remplacement des vieux panneaux hors service.

Michelle Feuillassier présente les matériels retenus et les prix proposés. La commission a retenu le matériel de la société SERFIM pour un montant HT de 10 831€ soit 25 994,40€ ttc pour deux panneaux mais propose également un matériel plus moderne, en couleur, permettant la diffusion de films, pour un prix de 18794€. Elle précise également que la commission a écarté les offres des entreprises ID System, Charvet, Lumiplan, Gorgi et Giraud pour des raisons soit de services après-vente soit pour des raisons de prix.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, moins :

**9 abstentions** : Sandrine Brigard, Philippe Latour, Céline Genetier, Martine Tardy Panis, Joëlle Touretta, Thierry Cleyet Marel, Yvonne Rateau, Pascale Humbert et Patrick Gallien Guedy.

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire et de Michelle Feuillassier,  
RETIENT l'offre de la société SERFIM pour deux panneaux de 2,45m<sup>2</sup> pour un prix unitaire de 18794€ht,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la fourniture et à l'installation de ces panneaux à message variable.

<b>1.1 Marchés publics</b>	<b>2017-D-06</b>	<b>Validation du projet de Centre Technique Municipal</b>
----------------------------	------------------	---

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de centre technique municipal. Il expose que le projet, initialement prévu sur l'emplacement actuel des ctm à Fitiellieu, présentait trop de contraintes notamment d'assainissement. C'est donc le site face aux pompiers qui a été étudié. Il précise que le projet présenté ce soir émane du permis de construire qui a été déposé et obtenu. Il convient cependant de faire une présentation officielle en conseil municipal afin de recueillir les avis et observations et les intégrer dans la phase finale de mise au point du projet avec l'architecte

L'estimation sommaire fait ressortir un budget à 491 000€ mais le budget voté en conseil municipal n'est que de 400 000€. Il propose donc de conserver l'enveloppe initiale de 400 000€ et d'ajuster le projet en conséquence.

Il propose de valider le projet, de demander à l'architecte d'affiner son estimation et de préparer un dossier de consultation des entreprises pour le conseil de juin.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, moins :

4 Votes contre : Marie Noëlle Gadou, Evelyne Feuvrier, Maryvonne Jullien, Bernard Glantzlen.

3 Abstentions : Céline Genetier, Rémi Clavel, Patrick Gallien Guedy

APPROUVE le projet de construction d'un nouveau centre technique municipal, moderne et fonctionnel,  
VALIDE le principe de l'esquisse faite par l'architecte,  
DEMANDE à Monsieur le Maire de faire réaliser un projet détaillé et un dossier de consultation des entreprises pour le conseil municipal de juin,  
DEMANDE à Monsieur le Maire de rester dans l'enveloppe de 400 000€ fixée au budget.

<b>1.1 Marchés publics</b>	<b>2017-D-07</b>	<b>Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du CTM</b>
----------------------------	------------------	--

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre technique municipal. Il propose au conseil de retenir l'offre de Erick Catelan pour un montant de 35 100€.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, moins :

4 Votes contre : Marie Noëlle Gadou, Evelyne Feuvrier, Maryvonne Jullien, Bernard Glantzlen.

3 Abstentions : Céline Genetier, Rémi Clavel, Patrick Gallien Guedy

APPROUVE la proposition de mission de maîtrise d'œuvre de Erick Catelan pour le projet de construction d'un nouveau centre technique municipal  
VALIDE le taux de 7,15% proposé par l'architecte soit un montant d'honoraires de 35100€,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché de maîtrise d'œuvre.

<b>1.1 Marchés publics</b>	<b>2017-D-08</b>	<b>Validation du projet de Local Jeunes au parc Bisso</b>
----------------------------	------------------	---

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de bâtiment à destination de la jeunesse, dont la localisation est prévue au parc Bisso. Il rappelle que ce projet fait partie du programme de campagne et que le conseil municipal s'est déjà prononcé à deux reprises pour solliciter des financements auprès du Sénateur Chiron d'une part et de l'Etat avec la DETR d'autre part.

Il souhaite, par ce projet, apporter un service à une partie de la jeunesse abrésienne qui est aujourd'hui plutôt délaissée. La tranche d'âge visée par ce projet est celle des 17-22 ans. L'idée est de leur apporter un lieu de rencontre et d'activité, plutôt éloignée des habitations, afin de réduire au maximum le risque de nuisances sonore. Ce nouveau bâtiment doit venir en complément des services apportés au parc et son implantation devra se faire en concertation avec l'étude sur la restructuration du parc bisso. La proposition architecturale porte sur une conception à base de conteneurs, avec une empreinte écologique faible, une résistance forte à la dégradation, une décoration moderne. L'utilisation du bâtiment devra se faire avec la supervision d'un employé qui pourrait être mise en place par la commune, l'intercommunalité, une association telle la MJC par exemple. Il reste donc à affiner le fonctionnement en fonction des objectifs de la politique communale à mener en direction de la jeunesse.

L'estimation sommaire fait ressortir un budget à 124 000€ttc. Le budget voté en conseil municipal est 160000€ de travaux et 60000€ de subventions.

Monsieur le maire propose de valider le projet, de demander à l'architecte de préparer un permis de construire et dossier de consultation des entreprises pour le conseil de juin.

Bernard Glantzlen craint que le parc ne perde son charme s'il est réservé aux jeunes. Johann Godard demande quelles sont les attentes de la commune sur ce projet. Pascale Humbert demande si des discussions ont eu lieu avec l'intercommunalité pour la mise en œuvre de ce projet. Marie Noëlle Gadou demande pour quelle raison un local à destination de la jeunesse, ouvert en centre-ville il y a de nombreuses années, a été fermé. Maryvonne Jullien considère ce projet comme moche et non conforme au plu.

Céline Genetier, membre de la commission jeunesse, précise que ce lieu ne sera pas en libre-service mais permettra à un personnel d'accueillir les jeunes et de construire des projets avec eux. De plus, ce parc n'est pas réservé aux jeunes, il est ouvert à tous et de nombreux équipements installés l'attestent. Nouredine Deghia rappelle que le local en centre-ville a été fermé précisément parce qu'il était trop bruyant pour les riverains. Il précise également que les discussions avec l'intercommunalité n'ont pas encore été menées. Sandrine Brigard ne trouve pas le projet moche mais au contraire novateur. Isabelle Boury rappelle que le don du parc à la commune avait comme condition d'y réaliser un lieu d'accueil pour les jeunes et la famille.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, moins :

**5 Votes contre** : Marie Noëlle Gadou, Evelyne Feuvrier, Maryvonne Jullien, Bernard Glantzlen, Stéphanie Buffevant

**12 Abstentions** : Benjamin Gastaldello, Frederic Barbier, Florence Cusin, Angélique Argoud, Fred Bas, Nathalie Meurier, Johann Godard, Sophie Bellen, Rémi Clavel, Sylvie Argoud, Hélène Pegoud, Lydie Martinato.

APPROUVE le projet de construction d'un local jeune au parc Bisso,

VALIDE le principe de l'esquisse faite par l'architecte,

DEMANDE à Monsieur le Maire de faire réaliser un projet détaillé et un dossier de consultation des entreprises pour le conseil municipal de juin.

<b>1.1 Marchés publics</b>	<b>2017-D-09</b>	<b>Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du Local Jeunes à Bisso</b>
----------------------------	------------------	---

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un local jeunes au parc bisso. Il propose au conseil de retenir l'offre de Erick Catelan pour un montant de 12500€.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, moins :

5 Votes contre : Marie Noëlle Gadou, Evelyne Feuvrier, Maryvonne Jullien, Bernard Glantzlen, Stéphanie Buffevant

12 Abstentions : Benjamin Gastaldello, Frederic Barbier, Florence Cusin, Angélique Argoud, Fred Bas, Nathalie Meurier, Johann Godard, Sophie Bellen, Rémi Clavel, Sylvie Argoud, Hélène Pegoud, Lydie Martinato.

APPROUVE la proposition de mission de maîtrise d'œuvre de Erick Catelan pour le projet de construction d'un nouveau centre technique municipal

VALIDE le taux de 10,79% proposé par l'architecte soit un montant d'honoraires de 12500€,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché de maîtrise d'œuvre.

<b>4.2 Personnels contractuels</b>	<b>2017-D-10</b>	<b>Recrutement d'un chargé de communication</b>
------------------------------------	------------------	---

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la procédure de recrutement d'un chargé de communication. Une annonce a été publiée au centre de gestion ainsi que sur le site internet et sur la page facebook de la commune. 40 candidatures ont été reçues en mairie, 9 personnes sélectionnées et reçues, 4 pour un second entretien.

Monsieur le Maire précise que la personne retenue est disponible pour début juin, elle dispose d'une solide expérience en graphisme et de capacités rédactionnelles certaines. Il propose de la recruter à temps plein et propose donc au conseil municipal d'étendre le temps de travail du poste communication à un temps plein.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, moins :

2 votes contre : Maryvonne Jullien et Evelyne Feuvrier

2 abstentions : Bernard Glantzlen et Marie Noëlle Gadou

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire d'augmenter le temps de travail de l'agent en charge de la communication d'un mi-temps vers un temps plein.

VALIDE le choix du candidat effectué par Monsieur le Maire et par le comité de sélection,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce recrutement.

<b>7.1 Décisions budgétaires</b>	<b>2017-D-11</b>	<b>Tarifs de location des jardins partagés rue Bayard</b>
----------------------------------	------------------	---

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la création de jardins partagés derrière l'EHPAD Bayard. Afin d'inciter à la mise en route de ces jardins, il avait été décidé de ne pas facturer de coût de location. Il convient maintenant de prendre un rythme de croisière normal et de fixer un tarif de location qu'il propose de porter à 50€ par an.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins :

2 Abstentions: Thierry Cleyet-Marel et Yvonne Rateau

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de fixer un tarif de location de jardins partagés derrière l'EHPAD Bayard, FIXE ce tarif à 50€ par parcelle pour l'année civile 2017,  
DIT que le règlement interviendra directement auprès de la Trésorerie des Abrets en Dauphiné, après émission d'un titre de recette.

<b>5.3 Désignation de représentants</b>	<b>2017-D-12</b>	<b>Tirage au sort des jurés d'assises</b>
---	------------------	---

Monsieur le Maire organise le tirage au sort des jurés criminels à partir de la liste électorale communale conformément à l'arrêté 38-2016-04-29-02 de Monsieur le Préfet de l'Isère.

Le tirage au sort établit la liste des 15 noms à tirer au sort comme suit :

° page	ligne	NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	ADRESSE
214	3	GUILLOUD	Marcelle	13/05/33	50 rue aristide briand 38490 les abrets en dauphiné
421	4	VIOLINO	Aurélie	05/05/93	2435 route du sougey 38490 les abrets en dauphiné
75	2	CAMIER	Giselle Léa Benoitte	16/05/50	3 rue saint éxupéry 38490 les abrets en dauphiné
80	10	CATIN	Daniel Henri	27/05/51	231 chemin de la bruyère 38490 les abrets en dauphiné
343	2	POULET	Jean-Luc Joseph Léon	23/05/53	90 route de bourg 38490 les abrets en dauphiné
257	8	LIADAKIS	Nicole Georgette	24/01/40	26c rue victor hugo 38490 les abrets en dauphiné
423	4	VITTOZ	Annie Paulette	08/09/59	70 rue d'Italie 38490 les abrets en dauphiné
418	9	VIDAL	Gaëlle Annabelle	30/08/84	516 route de la charière 38490 les abrets en dauphiné
169	9	FRANCO	Raphaël Denis	01/03/94	251 rue victor hugo 38490 les abrets en dauphiné
417	7	VIAL	Jacqueline Marie Régine	20/09/54	26 rue victor hugo 38490 les abrets en dauphiné
297	8	MORAND	Ingrid Martine Manuelle	26/07/79	55 rue victor hugo 38490 les abrets en dauphiné
65	1	BRAHIM	Soumaya	06/04/76	24 rue aristide briand 38490 les abrets en dauphiné
422	5	VIOLINO	René Robert	16/04/57	19 rue de l'égalité 38490 les abrets en dauphiné
416	4	VEYRET	Béatrice	05/02/89	5 chemin de la pommeraie 38490 les abrets en dauphiné
33	6	BENOIT-GUERINDON	Céline Marie	28/02/68	1700 route du moine 38490 les abrets en dauphiné

<b>3.5 Autres actes de gestion du domaine public</b>	<b>2017-D-13</b>	<b>Dénomination de voie communale</b>
--	------------------	---------------------------------------

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un nom au chemin qui poursuit la rue Bayard, dans la campagne, en direction de Pressins. Dans ce carrefour, le chemin du dessous est dénommé « chemin du Perret ». Monsieur le Maire propose de nommer ce chemin « Impasse du Perret ».

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

DONNE le nom de « impasse du Perret » au chemin qui poursuit la rue Bayard en direction de Pressins, sur 150m et portera le numéro VC62 du tableau de classement de la voie communale de la commune historique des Abrets.

DEMANDE à la commission voirie de travailler sur un tableau de classement de la voirie communale des Abrets en Dauphiné pour un prochain conseil municipal.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil d'une consultation d'entreprises en cours lancée par l'adjoint aux Finances, sur la téléphonie.

Thierry Cleyet Marel présente Gwladys Martin, étudiante en Master Développement Durable, qui va faire un stage de 4 mois à la mairie pour lancer diverses actions en relation avec la population (mode doux, végétalisations des cimetières, incroyables comestibles, les économies d'énergies, l'extinction de l'éclairage nocturne, la collecte des papiers de bureau...). Merci à elle et bienvenue.

Maryonne Jullien s'interroge sur le remplacement des départs en retraite des deux médecins d'ici la fin de l'année 2017, implantés sur la commune des Abrets. Monsieur le Maire confirme que c'est un souci d'importance sur la commune. Il informe qu'il a entamé plusieurs démarches mais que ces pistes ne se sont pas encore concrétisées. La problématique est que les médecins aiment travailler à plusieurs dans un cabinet médical. Il est plus facile de faire venir plusieurs médecins que un seul, puis un deuxième. Mais les locaux qui ont été mis au point, en coordination avec les médecins, sont prévus aujourd'hui pour accueillir un médecin par cabinet. Benjamin Gastaldello précise que la commune déléguée de Fiti lieu avait commencé à travailler sur ce sujet il y a un an et demi. Une demande a été faite à la fac de Grenoble. Il insiste sur le fait qu'il est plus facile d'implanter des médecins lorsque la commune est classée en désert médical. Une visite a été faite à la Maison médicale de St Victor de Cessieu, projet porté par le médecin de la commune, classée en désert médical. Celle-ci accueille six médecins. Le projet est intéressant. Monsieur le Maire confirme que c'est un sujet sur lequel la municipalité travaille.

Selon Bernard Glantzen, il serait important d'embaucher un second ou un troisième policier municipal. Monsieur le Maire précise que ce sujet est en discussion, les réflexions ont été menées notamment sur les actions actuelles du policier que l'on pourrait réorganiser ou réaffecter. Il est cependant nécessaire que ces discussions continuent en intégrant le projet vidéo-protection. François Boucly précise que cette discussion avait été abordée lors du débat d'orientation budgétaire. Le ratio très confortable de charge de personnel sur les recettes globales de fonctionnement permet d'envisager le renfort de personnel dans différents domaines qu'il convient de définir, et la Police faisait partie des interrogations. Bernard Glantzen demande si Monsieur le Maire pense qu'il est plus important pour la sécurité des habitants d'avoir une chargée de la communication plutôt qu'un policier municipal. Monsieur le Maire répond que c'est un point de vue. La municipalité pense que la communication est un sujet important. Il précise que le policier municipal, déjà mutualisé avec Fitiellieu lors du mandat précédent, fait un travail efficace et que la commune n'est pas sans moyen de sécurité.

Rémi Clavel souhaite savoir qui est en charge du fauchage des accotements. Il serait nécessaire que celui-ci soit effectué sur la commune car cela devient dangereux pour les usagers. François Boucly répond qu'il se charge d'en informer le directeur des services techniques afin que le fauchage soit réalisé dans les plus brefs délais.

François Boucly informe que la commission jeunesse a travaillé sur le renouvellement des chéquiers jeunes afin que celui-ci soit réitéré pour l'été 2017.

Bernard Glantzen demande ce qu'il est prévu de faire sur le château bayard. Monsieur le Maire précise que les vestiges du château sont dans le même état que celui dans lequel l'ancienne municipalité l'a laissé. Franck Lancia précise que Mme Faure s'est battue pour le protéger et il a été laissé à l'abandon.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion d'information sur l'accessibilité au sport pour tous pour les personnes en situation de handicap organisé par les Vals Du Dauphiné aura lieu le mardi 16 mai 2017 de 18h30 à 20h30 à la salle Vercors.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.